



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 24 février 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015;

1.3.- Appel d'offres 2014-07 – Services professionnels en évaluation foncière;

RÉSOLUTION
2015-02-065



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Offre d'achat et option d'achat de monsieur Claude Marseille pour les terrains portant les numéros 6 à 14 du Développement résidentiel des Explorateurs;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Groupe Ultima inc.: Renouvellement de l'assurance générale et automobile 2015;
- 4.3.- Marge de crédit temporaire 2015;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Demande de dérogation mineure de la société La Coopérative Funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue : 1415, rue Royale;
- 5.2.- Demande de dérogation mineure de la Ville de Malartic : 540-542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix;
- 5.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Martin Tremblay au 1261, rue Royale;
- 5.4.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Demande d'aide financière pour monsieur Martin Tremblay – 1261, rue Royale;
- 5.5.- Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 5.6.- Distribution de barils d'eau de pluie du Fonds Éco IGA : 4 juillet 2015;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Mesures disciplinaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Tournoi de golf de La Charrette : 4 juillet 2015;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Puits PP-7 – Réception provisoire et listes de déficiences;

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Gala – 30 mai 2015;

11.2.- Centre musical Jean-Charles Loïselle inc.;

11.3.- Tour de l'Abitibi - Étape de Malartic – 23 juillet 2015;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Ville de Val-d'Or s'adressant à la Société d'habitation du Québec :
Office municipal d'habitation de Val-d'Or – Programme *AccèsLogis
Québec*;

13.2.- Appel de candidatures au Conseil d'administration 2015-2017 : Carrefour
Action municipale et famille;

13.3.- Carrefour Action municipale et famille : 27e Colloque – 7 au 9 mai 2015;

13.4.- Fête des voisins 2015;

13.5.- Partenaire de la réussite : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

13.6.- Programme Place aux jeunes;

13.7.- Rencontre municipale de l'énergie : 9 et 10 avril 2015;

13.8.- Grand Rendez-vous sur la fiscalité du Caucus des municipalités de
centralité : 15 avril 2015;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2015-02-066



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015,
tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-02-067**

1.3.- **Appel d'offres 2014-07 – Services professionnels en évaluation foncière**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 2014-07 – Services professionnels en évaluation foncière du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, la soumission suivante fut reçue et ouverte le 5 décembre 2014 et renégociée par la suite comme suit :

Nature des travaux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Tenue à jour	113 500	117 000	125 500	120 500	124 000	132 500	733 000
Maintien inventaire résidentiel	22 500	42 500	20 000\$	---	---	---	85 000
Maintien inventaire commercial, industriel et institutionnel	---	---	---	28 625	17 250	18 625	64 500
Équilibrage et dépôt rôles 2017 à 2019 et 2020 à 2022	---	50 875	18 625	---	56 125	20 375	146 000
Modernisation du système d'information géographique	4 000\$	3 800	---	---	---	---	7 800
Sous-total	140 000	214 175	164 125	149 125	197 375	171 500	1 036 300
T.P.S. (5 %)	7 000	10 708,75	8 206,25	7 456,25	9 868,75	8 575	51 815\$
T.V.Q. (9,975 %)	13 965	21 363,96	16 371,47	14 875,22	19 688,16	17 107,13	103 370,94
Grand total	160 965	246 247,71	188 702,72	171 456,47	226 931,91	197 182,13	1 191 485,94

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le conseil municipal recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de Société d'Analyse Immobilière D.M. inc., aux prix ci-haut mentionnés pour les années 2015 à 2018, plus les taxes applicables, incluant une option de prolongation annuelle pour les années 2019 et 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général adjoint et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, un contrat avec la firme Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. pour l'octroi de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, et ce, en conformité avec les prix soumis et révisés à la présente résolution;

QUE le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 contienne une clause de prolongation pour les années 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les prix soumis et révisés à la présente résolution;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QU'un préavis de six (6) mois soit inséré dans ladite clause de prolongation afin d'aviser la Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. de l'intention de la Ville de Malartic de retenir les services professionnels pour les années 2019 et 2020;

Adoptée.

1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 853,83 \$*.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Offre d'achat et option d'achat de monsieur Claude Marseille pour les terrains portant les numéros 6 à 14 du Développement résidentiel des Explorateurs

Point reporté.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

La trésorière dépose au conseil municipal les listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2015-02-068

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 janvier 2015, tels que présentés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-02-069

4.2.- Groupe Ultima inc.: Renouvellement de l'assurance générale et automobile 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'assurance générale et automobile de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été reçue du Groupe Ultima inc. pour la prime à payer en 2015 par la Ville au montant de 112 404 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à procéder au paiement de la facture émise pour la somme de 112 404 \$, incluant les taxes, pour la prime à payer en 2015 par la Ville en assurance générale et automobile;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-02-070

4.3.- Marge de crédit temporaire 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic emprunte de la *Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi* au moyen d'un contrat de crédit variable la somme de 1 000 000 \$;

D'ACCEPTER la convention d'emprunt avec la *Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi*, telle que présentée (Contrat de crédit variable CFE-01255-111);

QUE monsieur le maire Martin Ferron et madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, soient autorisés à signer,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les effets bancaires relatifs à cette convention.

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de la société La Coopérative Funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue : 1415, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1415, rue Royale (lot # 4 655 131 et 4 655 132 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis d'enseigne;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontre une dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une hauteur d'enseigne murale de moins de 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une hauteur de 1,2 mètre au-dessus du niveau du sol pour une enseigne murale;

Adoptée.

5.2.- Demande de dérogation mineure de la Ville de Malartic : 540-542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété 540-542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix (lots 24-6-1 et 24-6-2 Rang 10 Canton Fournière) suite à la production d'un certificat de localisation de Marc Bergeron, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontre une dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul latérale de 0 mètre pour le bâtiment principal au lieu de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction (# 2013-196) a été émis pour la construction dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul latérale à 0 mètre pour le bâtiment principal situé au 540-542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix;

Adoptée.

5.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Martin Tremblay au 1261, rue Royale

RÉSOLUTION
2015-02-071

RÉSOLUTION
2015-02-072

RÉSOLUTION
2015-02-073



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1261, rue Royale (lot # 2 999 040 du cadastre du Québec) pour la rénovation de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande de d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par monsieur Martin Tremblay pour la propriété située au 1261, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-02-074

5.4.- **Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 :
Demande d'aide financière pour monsieur Martin Tremblay – 1261,
rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée pour la réalisation des travaux de rénovation de la façade du 1261, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est visée par le *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour la période 2013-2015 de la rue Royale*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de monsieur Martin Tremblay et de réserver les sommes à même le budget 2015 pour la propriété située au 1261, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-02-075

5.5.- **Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT les départs de Mme Ginette Trudel et de M. Noël Beaulé du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER pour une période de 2 ans à titre de résidents au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic, les personnes suivantes :

- M. Marc Robitaille ;
- M. Mario St-Pierre;
- M. Mario Routhier;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- M. Roger Boisvert.

DE NOMMER pour une période de 2 ans M. Marc Bergeron, arpenteur-géomètre, à titre d'expert au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

DE NOMMER pour une période de 2 ans M. Jean Turgeon, à titre de conseiller au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

DE NOMMER Mme Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de secrétaire au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

DE REMERCIER Mme Ginette Trudel ainsi que M. Noël Beaulé pour le temps consacré au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic au cours de ces dernières années;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-02-076**

5.6.- Distribution de barils d'eau de pluie du Fonds Éco IGA : 4 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande formulée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a à cœur de porter des gestes concrets pour la protection de son environnement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PUBLICISER la distribution de barils d'eau de pluie à prix réduits du Fonds Éco IGA, le 4 juillet 2015, sur le site Internet et sur la page Facebook;

Adoptée.

**6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

6.1.- Mesures disciplinaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur général relatant les faits reprochés par deux employés de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les deux employés ont été rencontrés par le directeur général concernant les faits qui leurs sont reprochés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil municipal d'imposer les mesures disciplinaires suivantes :

- a) Employé numéro 32-0135 : suspension de 5 jours sans solde;
- b) Employée numéro 32-0017 : suspension de 1 jour sans solde;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION
2015-02-077**



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE SUSPENDRE l'employé portant le numéro 32-0135 pour une période de 5 jours sans solde;

DE SUSPENDRE l'employée portant le numéro 32-0017 pour une période de 1 jour sans solde;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Tournoi de golf de La Charrette : 4 juillet 2015

Point à titre d'information.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Puits PP-7 – Réception provisoire et listes de déficiences

CONSIDÉRANT QU'un certificat de réception provisoire pour le puits PP-7 a été signé par monsieur Yan Bergeron, directeur des Services des travaux publics et techniques, le 16 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE des travaux demeurent inachevés ou à corriger tel qu'il appert des listes de déficiences jointes à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la signature du certificat de réception provisoire pour le puits PP-7 apposée par monsieur Yan Bergeron, directeur des Services des travaux publics et techniques, le 16 janvier 2015;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Gala – 30 mai 2015

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Malartic demande à la Ville de Malartic une aide financière pour le Gala : *RÊVE D'ENTREPRENEUR*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 8 billets au coût de 150 \$/billet, plus les taxes applicables, pour la participation des représentants de la Ville de Malartic au Gala du 30 mai 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-02-078

RÉSOLUTION
2015-02-079



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2015-02-080

11.2.- Centre musical Jean-Charles Loiselle inc.

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.3.- Tour de l'Abitibi - Étape de Malartic – 23 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ASSUMER, dans le respect du budget 2015, le coût des repas destinés aux athlètes et bénévoles du Tour de l'Abitibi 2015, lors de l'étape qui se déroulera dans la Ville de Malartic le 23 juillet 2015;

D'ACCORDER une bourse au montant de 500 \$ dans le cadre du Sprint des Maires de la 47^e édition du Tour de l'Abitibi;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION
2015-02-081

13.1.- Ville de Val-d'Or s'adressant à la Société d'habitation du Québec : Office municipal d'habitation de Val-d'Or – Programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre du 30 janvier 2015 adressée à la Société d'habitation du Québec quant aux changements apportés au financement des projets du Programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications affecteront un projet de la Ville de Malartic qui est présentement en cours pour la construction de 19 logements sociaux à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER monsieur le maire, Martin Ferron, afin d'adresser une lettre à la Société d'habitation du Québec afin de s'enquérir de la situation pour le projet de la Ville de Malartic;

Adoptée.

13.2.- Appel de candidatures au Conseil d'administration 2015-2017 : Carrefour Action municipale et famille

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Carrefour Action municipale et famille : 27e Colloque – 7 au 9 mai



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Fête des voisins 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

**RÉSOLUTION
2015-02-082**

13.5.- Partenaire de la réussite : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

CONSIDÉRANT QUE lors du Grand Rendez-vous du 17 février 2015, les représentants de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois ont souligné le travail exceptionnel des services des incendies œuvrant sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adresser à la direction, au personnel enseignant et aux étudiants de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, des félicitations pour les résultats scolaires obtenus dans certaines matières par nos étudiants aux résultats scolaires provinciaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER le personnel du Service Incendie de la Ville de Malartic pour le travail exceptionnel desservi sur notre territoire;

D'ENVOYER une lettre de félicitations à la direction, au personnel enseignant et aux étudiants de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour les résultats scolaires obtenus dans certaines matières par nos étudiants aux résultats scolaires provinciaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-02-083**

13.6.- Programme Place aux jeunes

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est est le promoteur du programme « Place aux jeunes MRC de La Vallée-de-l'Or » et ce depuis près de 20 ans et qu'ils ont développé une solide expertise en matière de migration, d'établissement et de maintien des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus par le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est visent à faciliter l'intégration professionnelle des jeunes, à stimuler la création d'entreprises et à promouvoir l'engagement social des jeunes dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères de ce programme, notre MRC serait en croissance démographique chez les 15-34 ans;

CONSIDÉRANT QUE la population des 20-40 ans serait en décroissance à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal affirme son support au Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est à titre de promoteur du programme « Place aux jeunes MRC de La Vallée-de-l'Or »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

13.7.- Rencontre municipale de l'énergie : 9 et 10 avril 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

RÉSOLUTION
2015-02-084

13.8.- Grand Rendez-vous sur la fiscalité du Caucus des municipalités de centralité : 15 avril 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est invitée au Grand Rendez-vous sur la fiscalité du Caucus des municipalités de centralité le 15 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, monsieur Jean Carrier, directeur général, et monsieur Jean Turgeon, conseiller, au Grand Rendez-vous sur la fiscalité du Caucus des municipalités de centralité le 15 avril 2015;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2015 et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2015-02-085

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 30


IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

